

AVIS PUBLIC

PROMULGATION DE RÈGLEMENTS

NUMÉRO 194-2-2016

NUMÉRO 176-1-2016

PRENEZ AVIS QUE :

Le conseil municipal de la Ville de L'Assomption a adopté, lors de la **séance ordinaire du 3 mai 2016**, le règlement suivant :

RÈGLEMENT 194-2-2016 Règlement modifiant le règlement 194-2011 établissant les modalités d'application du « Programme de subvention pour le secteur commercial du centre-ville » afin de modifier :

- l'année d'application du programme jusqu'au 31 décembre 2016;
- les volets admissibles du programme, en gardant uniquement le volet II (restauration des façades) pour l'année 2016.

La Commission municipale du Québec a approuvé le 2 mai 2016 par résolution, le règlement numéro 176-1-2016 de la Ville de L'Assomption.

RÈGLEMENT 176-1-2016 Règlement amendant le règlement 176-2009 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1 afin que le montant de la taxe soit ajusté selon l'inflation.

Toute personne qui désire prendre connaissance de ces règlements peut le faire au bureau de la greffière situé au 399, rue Dorval, à L'Assomption, et ce, aux heures régulières de bureau.

Les règlements ci-dessus mentionnés entrent en vigueur conformément à la loi.

Donné à L'Assomption, le 17 mai 2016.

Chantal Bédard
Greffière de la Ville